



Café de la Mer
« Avenir de la pêche professionnelle en Rance-Côte d'Emeraude »

21 novembre 2013
La Marinière
Saint-Cast-Le-Guildo

Gérard Vilt, président de la Communauté de Commune du Pays de Matignon et élu en charge de la Gestion de la Zone Côtière pour le Pays de Dinan, accueille les participants. Il rappelle que le Café de la Mer n'a pas vocation à stigmatiser d'acteurs ou de pratiques en particulier, mais bien de permettre d'échanger et de débattre d'un thème précis, afin que l'information circule entre tous et que chacun puisse poser les questions qu'il souhaite. Il présente ensuite les intervenants de la soirée, dont Marie-Reine Tillon, conseillère générale du canton de Matignon, Christian Perron, directeur du Lycée maritime de St Malo, Bruce Ruiz, patron pêcheur à St Malo, Ronan Le Né, secrétaire général du Comité des pêches 35. Il excuse Pascal Leclerc, président du Comité des Pêches, qui n'a pu se déplacer.

Marie-Reine Tillon indique que sur l'ensemble du département 22, la flottille de pêche s'élève à 279 navires dont 28 pratiquent la pêche au large (chalut de fond). (*En 2011, le rapport était de 285 navires dont 26 à la pêche hauturière*). La flottille hauturière, initiée au début des années 80 reste stable, tandis que le nombre d'unité de pêche côtière est en recul de 7% par rapport à la période 2006-2010. La complémentarité des deux activités de pêche (hauturière et côtière) permet de maintenir 1030 emplois directs : 785 emplois à la pêche dont 753 marins embarqués, 70 emplois dans les criées, 175 dans les entreprises de mareyage et transformation. En 2012, la production totale des produits de la pêche en Côtes d'Armor atteint 26.000 tonnes, toutes espèces confondues pour un chiffre d'affaires de 63 M€. Au total, l'économie des pêches du débarquement atteint un chiffre d'affaire de 134 M€ (débarquement : 63M€ ; mareyage et transformation : 71M€). Erquy se place au 5^{ème} rang des 40 criées françaises.

Les débarquements reposent sur : Poissons et céphalopodes, capturés au chalut principalement par les hauturiers (70% du CA 2012) ; Coquillages : CSJ, pétoncles, bulots,

praires et amandes pêchés en majorité par les dragueurs côtiers (26% du CA 2012) ; Crustacés (araignées de mer, tourteaux et homards), capturés au filet ou au casier (4% du CA 2012).

En comparaison, Saint-Cast Port d'Armor reste un petit port de pêche, exclusivement tourné vers la « petite pêche » de proximité et de durée limitée (le plus souvent une journée). Cette activité regroupe plusieurs types de métiers (drague, chalut, casier, filet, ligne). Le nombre d'unités de pêche ayant Saint-Cast Port d'Armor pour port d'attache oscille entre 20 et 25 sur les cinq dernières années (23 en 2012), permettant le maintien d'un nombre d'emplois compris entre 40 et 50 (50 en 2012, 46 en 2011, 43 en 2010, 48 en 2009). Tous les bateaux de pêche de Saint-Cast Port d'Armor font moins de 18 mètres. A Saint-Cast Port d'Armor, le volume total débarqué oscille entre 600 et 1100 tonnes chaque année. En 2011, les pêcheurs de Saint-Cast-Le-Guildo ont débarqué 1074 tonnes, soit environ 4% du tonnage de produits de la pêche débarqué dans les Côtes d'Armor. Chaque jour, un camion semi-remorque vient récupérer la pêche fraîche au port pour l'amener à la criée d'Erquy. 90 % du volume débarqué est ainsi vendu à la criée, les 10 % restant étant vendus en direct par les pêcheurs eux-mêmes. Le volume de pêche débarqué en 2011 à Saint-Cast-Le-Guildo est réparti ainsi : *Poissons → 22 tonnes ; Crustacés → 15 tonnes ; Coquillages → 1000 tonnes ; Céphalopodes → 37 tonnes. TOTAL → 1074 tonnes*

La pêche des coquillages est l'activité principale de la flottille côtière, à Saint-Cast-Le-Guildo comme dans tout le département. La CSJ exploitée en période hivernale est la 1^{ère} espèce en volume et valeur. Avec près de 6200 tonnes en 2012 (contre 7700 tonnes en 2011), elle représente à elle seule 22 % du CA des pêches du département. Les activités des ateliers de mareyage se maintiennent malgré une baisse des effectifs (175 emplois en 2012 contre 195 en 2011) dans les 17 ateliers de mareyage du département. Le chiffre d'affaire de ces entreprises s'élève à 71 M€. Intermédiaires entre producteurs et distributeurs, les mareyeurs doivent faire face à de nouveaux défis tels que : la concurrence des poissons d'élevage, le coût de la main d'œuvre pour la présentation des produits en filets, la traçabilité de la matière première et la diminution des temps de préparation imposée par les principaux acheteurs. La pêche départementale est marquée par une complémentarité entre produits issus des pêches hauturières et côtières. Au niveau national, la filière pêche est confrontée à un encadrement européen de plus en plus contraignant qui vise à la protection de la ressource (réduction des flottes, plan de gestion). Elle doit également relever le défi du respect de l'environnement et résoudre les contraintes économiques liées notamment aux prix des carburants. Les pêcheurs costarmoricains sont aussi confrontés à la prolifération de la crépidule qui entrave le développement des CSJ

sur des zones historiquement très productives. Les activités de pêche doivent également s'adapter à la mise en place de périmètres, de réserves, de parcs et zones destinées au développement de l'éolien offshore.

Ronan Le Né indique que le problème de la crépidule est généralisé. Il indique qu'un Forum sur le sujet est organisé le 6.12 par Saint-Malo Agglomération.

Benoît Faist, Administrateur des affaires maritimes, DDTM 35 indique que le programme IPRAC mené par Ifremer a permis d'évaluer à 30 000 tonnes le volume d'extraction nécessaire en baie du mont Saint-Michel pour équilibrer la prolifération, et limiter la compétition trophique. La société SLP sur Cancale cherche à valoriser la chair et la coquille peut être valorisée en amendement calcaire.

Jean-René Prual demande si la Crépidule doit être considérée comme une espèce invasive ou une ressource.

François Lang répond qu'il s'agit d'une espèce invasive, mais qu'à partir du moment où elle est valorisée, cela devient une ressource.

Ronan Le Né indique qu'il y a un problème réglementaire étant donné que la crépidule n'est pas juridiquement une ressource et que l'on ne dispose à l'heure actuelle que d'autorisation de pêche expérimentale sur l'Ille-et-Vilaine.

Benoît Faist indique qu'on ne peut - administrativement parlant - pas étendre la concession de pêche sur le 22. La récolte de la crépidule est une mission de service public, le prix de la crépidule est très bas. Sur le 35, c'est le Comité Régional Conchylicole qui prend cela en charge. Pour pérenniser les choses, il était question de faire une concession, déplaçable d'année en année et non pénalisante pour les autres usages. Une autorisation de pêche expérimentale peut toutefois être un modèle à copier sur les Côtes d'Armor.

Ronan Le Né indique qu'il faudra changer le statut de la crépidule. Il se dit inquiet de risquer d'arriver à une situation où la crépidule serait une ressource « durable ». Ce coquillage n'a rien à faire sur nos côtes, toutefois si les marchés se mettent en place, on arrivera à cette situation.

Benoît Faist rappelle que l'arrivée de la crépidule sur nos côtes est associée à la seconde guerre mondiale. Les eaux de ballast ont provoqué la dispersion de l'espèce. La crépidule a une texture de chair agréable, non caoutchouteuse.

Ronan Le Né indique que même si la crépidule a peu de chair, le jour où les gens en consommeront, les rendements seront équivalents à n'importe quel autre coquillage. Le décorticage est désormais maîtrisé, il y a des opportunités de marché.

Il est demandé s'il ne faudrait pas envisager - dès lors que l'espèce deviendrait une ressource - des zones spécifiques pour la crépidule avec la mise en place d'une véritable gestion. Il est aussi demandé si cette pêcherie serait compatible avec les activités des professionnels.

Benoît Faist répond qu'il n'y aura pas le choix. Il faut faire de la présence de cette espèce une opportunité à condition de gérer les choses correctement. On peut imaginer par exemple qu'en période de fermeture de la CSJ, les pêcheurs travaillent la crépidule.

Il est demandé s'il est mieux d'utiliser une suceuse ou une drague pour la récolte des crépidules ?

Benoît Faist pense que la suceuse n'a pas la précision d'une drague pour faire le tri entre la couche de crépidules vivantes et mortes.

Johann Prodhomme, Société Sea Ing, indique que la drague pose des problèmes de dispersion des biodépôts. La crépidule se développe en zone de courant abritée.

Gérard Vilt demande à Ronan Le Né de présenter la profession sur le secteur de St Malo.

Ronan Le Né indique que 63 navires sont armés à la pêche dans le quartier de St Malo. Contrairement aux autres régions, la flottille malouine se maintient, voire augmente, mais il s'agit d'une augmentation artificielle, sachant qu'elle est liée au fait que des navires du 22 sont venus s'immatriculer en 35 pour avoir accès à des gisements. L'augmentation de la flottille n'est que temporaire. Les deux navires usines - le Joseph Roty II et La Grande Hermine - qui travaillent au large, sont intégrés au sein de la structure professionnelle. Il y a complémentarité entre la pêche industrielle et la pêche côtière. Environ 1800 tonnes de produits passent par la criée de St Malo. Il ne s'agit pas de la production malouine car les crustacés et bulots ne passent pas sous criée (uniquement céphalopodes, poissons et coquilles). Chaque année environ 2500 t de crustacés et 2000 t de bulots sont débarqués sans être comptabilisés par la criée. Le tonnage pour la pêche à pied professionnelle est évalué entre 150 et 200 tonnes par an sur le 35, et la pêche de l'ormeau en plongée permet de débarquer 16 tonnes à un prix de vente élevé (cette pêche concerne peu de marins).

Ronan Le Né souhaite apporter des précisions sur la répartition des rôles pour la gestion des ressources. Les organisations de producteurs gèrent le marché, alors que les Comités de pêches, départementaux, régionaux ou nationaux, eux sont en capacités de demander à l'Etat des nouvelles modalités de gestion des ressources. Néanmoins les organisations de producteur sont intégrées dans les discussions. L'objectif des organisations de producteurs est d'être capable de vendre ce qui a été pêché. La mise en place des licences aide à la gestion de la ressource. Cela permet de limiter le nombre de bateaux, les jours de pêche, les fermetures, si besoin etc. Ces licences ne sont pas réservées qu'aux malouins. Bruce Ruiz ici présent en est détenteur. Les licences définissent aussi les modalités d'exploitation. Par exemple, pour l'ouverture du gisement principal en baie de St Brieuc prochainement, les pêcheurs utiliseront des dragues franches, c'est-à-dire des dragues simples. A St Malo les pêcheurs ont la possibilité de travailler avec les dragues anglaises (dragues à roulettes). C'est un outil qui permet de travailler dans les fonds plus difficiles, notamment les fonds de cailloux. Ces modalités de gestion et ces différences d'outils entre St Brieuc et St Malo ne peuvent être mises en œuvre que par le biais des licences.

Jacky Colas se dit étonné de voir que les réglementations de pêche ne sont pas les mêmes alors que l'on parle de GIZC et de mise en commun.

Benoît Faist indique que GIZC ne signifie pas gestion uniforme. Les différences de réglementation répondent à un contexte local qui peut être parfois très différents d'un secteur à l'autre. Il rappelle par exemple que la taille réglementaire de capture est définie en fonction de la maturité sexuelle des coquillages. Les réglementations locales ont une raison d'être car cette maturité ne se caractérise pas de la même manière sur toutes les zones.

Ronan Le Né indique que par exemple en baie de St Brieuc, la coquille commercialisable a trois ans. En baie de St Malo, les coquilles « poussent » plus vite : les coquilles peuvent atteindre la taille commercialisable de 10,2 cm en seulement deux ans suivant les années. Il n'est donc pas possible de travailler de la même manière et avec les mêmes mesures de gestion. Dans la baie du Mont saint-Michel les mesures de gestion des bancs de palourdes sont différentes de celles de la Rance également. Il en est de même pour les homards qui n'ont pas les mêmes tailles selon qu'ils sont pêchés sur le plateau des Minquiers ou le long des côtes. A Minquiers, qui est au large et qui est une zone bien préservée, la vitesse de croissance des homards est beaucoup plus importante. Sur la côte les homards n'atteignent pas ces tailles, et d'autant plus qu'à terre il y a deux pressions, celle des professionnels et celles des plaisanciers. Les mesures de gestion des professionnels sont capitales car elles doivent permettre de défendre le métier et de continuer à former des jeunes. Il rappelle que la pêche professionnelle est culturelle, créatrice de richesse, et a

une place prépondérante ici. A St Malo, il y a 500 marins inscrits au quartier maritime sur une population totale de 50 000 habitants, ce qui n'est pas négligeable. Les marins inscrits sont essentiellement des chefs de foyers, des pères de familles. Il y a une réalité sociale et économique derrière ce métier qu'il faut maintenir. Les mesures de gestion ne doivent pas uniquement être centrées sur une approche écologique. Les mesures de gestion qui sont mises en œuvre sont adaptées au maintien des ressources et aussi au maintien – tant bien que mal – de la pérennité économique des entreprises.

Jacky Colas demande qui a la responsabilité de faire en sorte que les contrôles soient suffisants que ces mesures de gestion soient respectées.

Ronan Le Né indique que l'Etat est garant du respect des réglementations par les professionnels, avec les moyens qui lui sont alloués.

Benoît Faist indique qu'il a été évoqué les réglementations « locales » et territorialisées, mais qu'il ne faut pas oublier qu'une part importante de la réglementation découle du niveau communautaire. Il y a des espèces d'intérêts communautaires qui font l'objet de mesures spécifiques (comme la sole, l'anchois, le cabillaud, etc.). En Nord-Bretagne, la flotte de pêche côtière est moins concernée par ces plans communautaires. La plupart des réglementations auxquelles les pêcheurs sont confrontés viennent des professionnels eux-mêmes. Les comités départementaux débattent et délibèrent des règles et c'est ensuite le préfet maritime qui élabore un arrêté imposant la réglementation à tous, y compris aux pêcheurs plaisanciers, au moins pour ce qui concerne les tailles.

Johann Prodhomme demande s'il n'est pas tant de commencer à réfléchir à un meilleur contrôle de la pêche de loisir.

Ronan Le Né rappelle que la pêche professionnelle est très structurée et réglementée, et que les professionnels s'imposent une autodiscipline stricte. A l'inverse la pêche de plaisance est libre, et insuffisamment structurée. On ne sait pas combien de pêcheurs plaisanciers adhèrent à une association parmi tous ceux qui viennent pêcher en période estivale sur la côte. Ces pêcheurs ne sont pas forcément informés des réglementations que les associations diffusent à leurs adhérents. Il y a encore trop de captures en sous-taille selon lui. Cette situation anarchique ne peut pas perdurer.

Yves Hervé répond que localement – sur Saint-Cast-Le-Guildo – des efforts ont été faits pour que les pêcheurs plaisanciers soient sensibilisés et que l'information passe.

Ronan Le Né indique que le Comité des pêches 35 travaille très bien avec les associations de pêcheurs plaisanciers locales, qui sont dirigées par des gens responsables. Les échanges sont fructueux et chacun s'explique sur ses activités. A l'époque des comités locaux des pêches, un groupe de liaison avait été créé sur Paimpol : ce groupe travaillait avec les associations de plaisanciers locaux pour les sensibiliser à la ressource. Il n'en reste pas moins que des problèmes demeurent, notamment sur la pêche de CSJ en Rance (en apnée).

Jacky Colas relate deux exemples qui lui ont été rapportés : 1) des pêcheurs sortant des sacs de toiles de jutes à La Ville-ès-nonais remplis de coquillages 2) des camping-cars au barrage de la Rance et équipés en congélateurs, qui sortent de grandes quantités de bars. Il faut donc bien prendre conscience que ce ne sont pas les associations de plaisanciers qui posent problèmes, car elles font des efforts, mais bien les individuels, qui n'adhèrent pas à des associations. Il faudrait avoir des moyens de contrôles plus importants.

Ronan Le Né approuve et indique que selon lui malheureusement la sensibilisation des gens n'est pas suffisante, et que seuls 1 à 2 % des plaisanciers adhèrent à une association. En ce qui concerne la pêche professionnelle, il n'y a pas un pêcheur qui ne soit pas affilié à une organisation.

François Lang indique qu'en ce qui concerne la problématique de la pêche en apnée en Rance par les plaisanciers, celle-ci s'est beaucoup développée. Il y a vingt ans cette activité était très peu pratiquée, et aujourd'hui elle rencontre beaucoup de succès. Il est difficile d'évaluer de la même manière les gens qui vont pratiquer cette pêche en semaine grâce aux RTT. Il y a des densités de plongeurs apnéistes importantes, qui d'ailleurs pour la plupart adhèrent à un club et sont sensibilisés, donc irréprochables. Le problème étant que là où il n'y en avait qu'un ou deux il y a vingt ans, aujourd'hui il y en a trente. Est-ce que la ressource est capable de supporter ça, peut-être au détriment des pêcheurs professionnels qui eux en vivent.

Johann Prodhomme indique que ce raisonnement est valable pour toute la pêche de loisir, qui rencontre un engouement croissant depuis plusieurs années.

Jean-René Prual indique que les grandes marées de juillet et août attirent énormément de monde et que certains locaux préfèrent ne pas aller pêcher durant ces périodes et attendre les marées d'hiver.

Ronan Le Né rappelle que c'est aussi en cela que les réglementations territoriales ou locales se justifient, au sens où elles émanent d'une remontée et d'une connaissance du

terrain qui est reportée au niveau des réglementations émises au niveau régional ou départemental. L'exemple inverse est celui de la Directive Cadre sur l'Eau et celle de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin qui vise à atteindre le « bon état écologique des milieux ». Cela passe par une définition d'un état initial et d'un plan d'action pour le milieu marin (PAMM) pour arriver à cet état initial jugé écologiquement bon. La Bretagne est divisée en 3 zones, imposées par l'Union Européenne. Trois entités administratives différentes à la tête de cette gestion qui concerne une entité administrative française unique, la Bretagne. Cela signifie qu'en fonction des zones, on pourra avoir un diagnostic et un PAMM totalement différent, alors que la ligne tracée entre les deux zones n'est qu'un découpage artificiel et administratif.

Johann Prodhomme rappelle par ailleurs que personne aujourd'hui n'est en mesure de définir concrètement ce qu'est le « bon état écologique ». En ce qui concerne la directive cadre sur l'eau, l'incohérence est similaire au sens où les tests concernant la bonne qualité des eaux sont effectués une fois par an, en un point donné. Il suffit de faire les prélèvements ailleurs ou un autre jour, et les données sont différentes. Or ce sont ces données qui sont utilisées pour juger du bon état écologique des masses d'eau.

Ronan Le Né cite l'exemple de l'exploitation du maërl aux Glénans pour illustrer l'incohérence de la réglementation. Il y a un trou de dix mètres de profondeur environ, et d'une surface de plusieurs milliers de mètres carrés qui ont été exploités. Sachant que le maërl pousse de deux centimètres par siècle, comment définir le bon état écologique initial du banc de maërl des Glénans ? Est-ce la situation actuelle ? Si c'est le cas cela voudra dire que l'exploitation s'arrête puisqu'il s'agit du bon état écologique. Est-ce que le bon état écologique est lorsqu'il y avait dix mètres d'épaisseurs de maërl en plus ? Si c'est cela, il faudra des siècles avant de retrouver le bon état du milieu. Il indique que selon lui les outils administratifs de gestion du milieu sont incohérents et inefficaces à l'échelle d'un espace aussi vaste que l'Union Européenne.

Claude Sablé, président de l'association des plaisanciers de La Richardais, souligne que les débats laissent comprendre que les plaisanciers sont une menace pour la pêche professionnelle. Il indique que les pêcheurs professionnels ne sont pas exempts de tout reproche. Il souhaite témoigner d'une expérience personnelle afin d'illustrer son propos. Le braconnage, tout le monde en entend parler notamment en Rance, mais il semblerait que les mesures prises pour lutter contre soient insuffisantes. A l'inverse, il indique que les pêcheurs plaisanciers sont régulièrement contrôlés. Il en veut pour preuve d'avoir été contrôlé en 2012 six jours après la parution de l'arrêté sur les changements de taille, le 12.11.12. Il s'agissait d'une opération « d'information », d'un « contrôle préventif ». Pour lui, l'information devrait être faite avant. En tant que président d'association, la première chose

qu'il fait est de diffuser l'information, or il affirme ne pas avoir été informé. Les Affaires maritimes l'aurait informé que la source officielle est le site Légifrance. Pour lui il y a un travail de vulgarisation et d'information important à mener de la part des services de l'Etat. Quelques semaines après la mise en place de cette réglementation, il dit avoir acheté 36 coquilles débarquées à St Malo. Après les avoir toutes mesurées, il affirme que 26 d'entre elles n'atteignaient pas la taille d'avant l'arrêt, c'est-à-dire 10,2 cm. Il s'agissait de coquilles de professionnels vendues dans le commerce. Il pense qu'il ne faut donc pas uniquement viser les plaisanciers. Les associations de plaisanciers sont pour lui les premières à véhiculer les informations sur la pêche responsable.

Marie-Reine Tillon indique que le problème n'est pas le travail des associations, mais le fait que les associations ne regroupent pas tous les plaisanciers, mais seulement une partie d'entre eux.

Claude Sablé est d'accord, mais souligne que l'information qui est faite par les associations se diffuse aussi par les sites internet. Il déplore d'ailleurs l'absence d'un site internet regroupant l'ensemble des réglementations et informations relatives à la pêche pour l'Ille-et-Vilaine. Pour trouver les dates d'ouverture de la pêche à la coquille, il faut parcourir le web pour parvenir à dénicher l'information. La décision du comité des pêches qui est censée être relayée par le préfet est difficile à trouver.

Ronan Le Né indique que cette information est disponible sur le site du comité des pêches 35.

Claude Sablé confirme et dit avoir effectivement trouvé récemment le site du comité des pêches qui diffuse l'information, mais souligne que ce n'est normalement pas sur ce site qu'il faudrait se rendre. Il déplore l'impossibilité de trouver l'information sur le site de la DDTM 35 pour trouver l'information officielle.

Benoît Faist indique qu'il y a le site de la préfecture mais que sur le 35, ils ne sont plus autorisés à diffuser quoi que ce soit sur le site des affaires maritimes.

Jacky Colas souligne que c'est dommage étant donné qu'il s'agit du service chargé de faire le contrôle.

Gérard Vilt donne la parole à Christian Perron, directeur du lycée maritime de St Malo, afin qu'il présente la pêche via les formations et l'arrivée des jeunes dans le métier.

Christian Perron rappelle que la formation initiale des gens de mer en France est la mission des 12 lycées maritimes répartis sur le territoire ainsi que de l'école nationale de la marine marchande. Le dispositif de formation continue va prendre de l'importance à l'avenir dans le cadre des évolutions réglementaires. Il existe aussi un dispositif d'apprentissage, mais les règles de financements ne permettent pas un essor de ce dispositif pour l'instant. Le Lycée maritime de St Malo accueille 200 jeunes en formation initiale, et dispense environ 50 000 heures de formations continues pour des adultes par an. Le lycée accueille aussi une classe de BTS. Depuis la réforme de 2009 et la mise en place des bacs professionnels, les champs des métiers de la mer sont couverts en intégralité, depuis les cultures marines jusqu'aux métiers de la pêche et du commerce, ainsi que tous les métiers de la machine. En Bac Pro il y a une frontière perméable entre les gens qui se préparent au commerce ou à la pêche. Le recrutement des jeunes actuellement s'effectue surtout au commerce et les jeunes viennent à la pêche au cours d'un stage. Ils découvrent un métier dont ils ne connaissaient pas la réalité : la pêche est synonyme d'emploi – ce qui n'est pas toujours le cas au commerce - et de rémunération. C'est cela qui va permettre à un jeune de découvrir le métier. Pour lui, il faut se rendre à l'évidence : les jeunes, même en Bretagne, ne connaissent pas les métiers de la mer. Dans le système d'enseignement français, la mer n'est que synonyme de vacances. Il y a un vrai problème de connaissance des métiers de la pêche et de l'emploi des gens de mer. La main d'œuvre vient souvent de l'étranger pour compléter les effectifs de navire. Le souci de communication est tel actuellement que l'Education nationale produit un ouvrage intitulé « Eduquer à la mer » afin d'inciter les professeurs de collège et lycée à évoquer le monde de la mer à leurs élèves. De la base jusqu'au niveau supérieur, il faut faire un lien entre tous les métiers qui s'offrent dans le champ des métiers de la mer. Il remarque que chaque fois que l'Etat français communique autour des formations maritimes, le recrutement dans les lycées maritimes s'améliore, avec un public qui est parfois différents du public « habituel ». C'est un effet de loupe déformante. L'arrivée du Bac Professionnel pose problème en termes de référentiel et d'adaptation quant aux attentes des patrons de pêche. Du métier du pont à celui des cultures marines, les formations intègrent des cours relatifs à la gestion d'une entreprise. Les formations maritimes vont faire le lien avec l'enseignement supérieur, avec la mise en place d'un BTS sur la gestion de la bande côtière et du milieu marin, et un autre tourné vers les métiers de l'électronique à bord des bateaux. Cela induira des changements dans les profils des élèves qui sortiront de l'établissement. Un des problèmes qui se pose régulièrement pour garder les jeunes est leur accueil à bord des navires. Lorsqu'on parle de vieillissement de la flotte ou de changement de modes de propulsion, il faut que les navires de pêche du futur intègrent de plus en plus un certain confort que cherchent les jeunes qui intègre la pêche. Il y a l'éloignement, les rythmes de travail, la pénibilité du travail ... Il faut tenir compte de tout cela sachant que les jeunes sont amenés à faire des stages en dehors du secteur pêche, notamment parce que pour embarquer à bord des

navires se pose un problème d'âge. Un élève de Seconde ne peut en effet pas embarquer à bord d'un navire parce qu'il est trop jeune.

Ronan Le Né confirme ce problème qui est d'actualité dans le métier. Il y a des jeunes motivés qui sont au lycée maritime de St Malo, mais aussi des patrons pêcheurs qui apprécient d'avoir des jeunes à bords, or les professionnels sont coincés par la réglementation.

Benoît Faist confirme qu'un jeune ne peut embarquer avant 15 ans à la pêche et 16 ans au commerce. Mais le problème vient aussi du fait que la réglementation interdit aux stagiaires de moins de 18 ans le travail de nuit.

Christian Perron indique les jeunes qui arrivent en CAP au lycée sont issus de classes de fin de quatrième ou fin de troisième, et sont trop jeunes. Il y a un vrai souci sur les formations initiales. Il faut avoir à l'esprit que le métier de marin est de plus en plus encadré, que ce soit au commerce ou à la pêche. Il faut pouvoir aussi former les jeunes à ce métier et à sa réalité. Il indique par ailleurs que le nouveau lycée maritime de St Malo, qui ouvrira ses portes en septembre 2015 aura une capacité d'accueil de 250 élèves, ce qui au vu de l'évolution supposée des besoins et des exigences de formations, initiales et continues, risque de ne pas être suffisant à court terme. Il souligne qu'il faudra veiller à ce que dans tous les départements, les possibilités de formation des pêcheurs soient maintenues dans les lycées maritimes.

Marie-Reine Tillon demande si le Lycée maritime communique suffisamment dans les collèges et lycées d'enseignement généraux, et si les enseignants et principaux connaissent suffisamment l'établissement.

Christian Perron répond que le Lycée maritime commence à mener des campagnes de communication auprès des autres établissements. Le Lycée se met à la disposition des enseignants, des élèves et parents pour présenter les formations et les métiers. Le pilotage vers les filières maritimes n'est en revanche pas réalisé par le rectorat maritime, mais par l'Education nationale. La mer est un secteur où on recherche des jeunes formés, où il y a de l'emploi, mais où pour des raisons conjoncturelles (catastrophe environnementale par exemple), des classes peuvent se vider entièrement d'une année à l'autre. A titre d'exemple, il cite la formation cultures marines qui marche très bien. Or l'année dernière, il y a eu un débat sur les mortalités ostréicoles au moment où s'effectuait le recrutement. Au final, la moitié de la classe avait disparu. Cela nécessite de réengager un travail de communication auprès des collèges pour remonter la pente. Des actions sont faites – en dehors des journées portes ouvertes – pour accueillir par exemple des classes de

collégiens à la Ferme marine de Cancale, leur faire rencontrer des professionnels, leur présenter le métier, etc.

Gérard Vilt demande des renseignements sur l'origine des élèves et la façon dont est perçu le recrutement de jeunes par les professionnels ?

Christian Perron indique que jusqu'à la mise en place du Bac Pro, environ 60 % des jeunes étaient issus du secteur pêche. Sur les deux dernières années, ce taux est tombé à 20%. Cela montre notamment que parmi les familles de pêcheurs, certains hésitent à reprendre le métier et sont encouragés à faire autre chose. D'autres en revanche, après un bac général, viennent au Lycée maritime faire un bac professionnel avec une année de moins que les autres. En terme géographiques, environ 40 % d'élèves étaient issus de la périphérie proche de St Malo auparavant, c'est-à-dire Dinan jusqu'à Rennes. Aujourd'hui aussi ce taux est redescendu à 20%. Le Lycée accueille des Parisiens, des Strasbourgeois, des « montagnards ». Il y a parmi les élèves de vrais « mordus » des métiers de la mer, qui viennent parfois de loin. La seule difficulté est de leur faire aimer la pêche. Ils n'ont pas la « culture » liée à ce métier, il faut du temps pour assimiler les choses.

Bruce Ruiz, patron pêcheur à Saint-Cast-Le-Guildo, confirme qu'il est effectivement de plus en plus difficile d'avoir des jeunes à la pêche. Il indique voir très peu de jeunes, où alors seulement certains issus du coin et qui effectivement sont des « mordus ». Quelques-uns s'essayaient au métier mais abandonnent rapidement. Tout se complique en termes de réglementation, étant donné qu'un jeune qui veut faire un stage ne peut pas travailler la nuit. Pour amener quelqu'un à faire ce métier, il faut de la pratique, or cette pratique s'acquiert difficilement. En termes de mécanicien, le constat est le même. Il reste deux ateliers dans le secteur, à St Malo et Erquy. Les employés ont entre 45 et 50 ans, ils sont en fin de carrière or il n'y a pas de jeunes pour prendre la relève. Il se demande comment feront les pêcheurs pour réparer les bateaux à terme. Donc il y a certes un problème d'embarquement, mais aussi des difficultés à venir pour tout ce qui concerne la maintenance et la réparation des bateaux. Les patrons pêcheurs ont de plus en plus recours à des matelots étrangers, portugais ou polonais principalement. Ces matelots connaissent le métier, ils travaillent bien, mais repartent chez eux.

Marie-Reine Tillon se demande si les pêcheurs – comme les agriculteurs souvent – ne déconseillent pas à leurs enfants de faire un autre métier.

Bruce Ruiz confirme. Lui est arrivé dans le métier parce que son père a réussi à l'y intéresser alors qu'il n'était pas forcément partant au départ. Tant que les matelots

étrangers seront là, le métier pourra continuer, mais en termes d'arrivée de jeunes dans le métier, il craint pour la situation de la pêche dans un avenir proche.

Jacky Colas demande combien de jeunes restent dans le milieu maritime après leur sortie du lycée ?

Christian Perron indique que les chiffres dont il dispose remontent à avant la réforme. Ceux-ci indiquent qu'à leur sortie du Lycée, 96% des jeunes travaillaient dans le secteur maritime dont une grande partie embarquée, mais pas forcément sur le secteur. Les marins sont mobiles. Les jeunes ont une grosse envie de travailler à l'international, et les entreprises les convoitent, notamment tout ce qui concerne l'éolien offshore. On leur propose une alternative au secteur pêche. Il voit des jeunes qui ont quitté le lycée revenir quelques années après en formation continue pour s'adapter au secteur de la pêche vers 35 ans. De la même manière, des marins pêcheurs viennent en formation pour se qualifier au niveau supérieur et durant leur formation vont être approchés par des entreprises qui travaillent à l'offshore, parce que ces marins ont une vraie expérience de la mer. La nouvelle activité liée au parc éolien au large de St Brieuc ouvrira de nouvelles perspectives, mais limitées, puisqu'on prévoit 20 marins notamment, et des techniciens amarins. En ce qui concerne le bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes à St Malo, le rapport est de 12 élèves au commerce pour 8 à la pêche.

Ronan Le Né souligne que la veille du Café de la mer deux élèves du lycée maritime sont venus au Comité des pêches pour trouver un stage. L'un d'eux, âgé de moins de 18 ans, était en stage sur *Le Siroco* mais le patron ne souhaite plus le reprendre pour ne pas être en difficulté face à l'administration. Ce patron mettait pourtant un point d'honneur à embarquer des stagiaires chaque année, peu importe l'âge, partant du principe que le stage est le complément logique de la formation à terre, qui fait qu'on devient marin pêcheur. Aujourd'hui il ne peut plus à cause de la réglementation.

Christian Perron indique que les inspecteurs du travail commencent à discuter sur le 22 et le 29 avec les entreprises pour réadapter les conventions de stage aux réalités de l'entreprise. Comme pour la boulangerie, on peut envisager un système d'adaptation au secteur maritime. Il faudra trouver une solution. Cela peut passer par la gestion différente du temps de pause, adaptée au rythme de travail du bateau.

Gérard Vilt rappelle que le débat est limité à deux heures et propose encore quelques interventions avant de mettre un terme à la discussion.

Ronan Le Né souhaite insister sur le fait que nous sommes à une période charnière, à l'aube d'une profonde mutation du métier de la pêche, en termes réglementaires, de défis économiques et écologiques. Si les hommes et femmes politiques locaux ne prennent pas la mesure de cette évolution, beaucoup de pêcheurs vont « rester sur le carreaux » à l'horizon des dix prochaines années.

Bruce Ruiz pense que cela risque d'arriver avant. Sur notre secteur géographique, les professionnels travaillent surtout sur la coquille St Jacques. Les dernières études indiquent que le stock est très limité. Il suffirait qu'une réglementation impose une hausse de la taille réglementaire pour compenser une mauvaise année de pêche, des armements qui sont déjà fragiles maintenant vont aller dans le mur. S'ajoutent à cela l'augmentation de la TVA et des carburants. Il faudra tôt ou tard se pencher sur le secteur de la pêche et de l'agriculture, parce que si on enlève ça à la Bretagne, il ne reste que le tourisme. Or les touristes viennent aussi voir des pêcheurs, mais il ne faut pas que la pêche devienne du folklore comme en Méditerranée. Ce débat concerne aussi la volonté des consommateurs de s'orienter vers des produits locaux. La pêche locale peut s'appuyer là-dessus.

Benoît Faist indique le seul secteur sur lequel la profession peut et doit reprendre la main, c'est celui de la mise sur le marché. Selon lui l'avenir doit s'appuyer sur le développement des filières courtes pour la pêche côtière évidemment. Il faut autant que possible valoriser et encourager la consommation de produits de la pêche côtière. Aujourd'hui, le fait de voir de la coquille St Jacques partir à 2 € le kilo est insupportable.

Bruce Ruiz confirme et indique qu'il arrive fréquemment aux professionnels de se demander s'il est raisonnable de sortir, étant donné les charges qui pèsent sur le métier et le bateau.

Benoît Faist confirme en disant qu'il faut que ce débat soit mis en place et que tout soit fait pour faciliter la mise sur le marché des produits par le biais de filières courtes.

Christian Perron abonde dans ce sens en indiquant par ailleurs qu'il faudrait aussi réapprendre aux jeunes dans les cantines scolaires à manger du poisson.

Bruce Ruiz souligne que cela est difficile de fournir les cantines en poissons frais en raison des normes sanitaires.

Marie-Reine Tillon souligne que la formation des cuisiniers entre aussi en ligne de compte. Elle indique qu'une filière circuit court de restauration collective est en phase de développement au Pays de Dinan et que cette question avait déjà été soulevée. Or les

cuisiniers veulent avoir un seul et même type de poisson à préparer pour un repas, mais il n'est pas possible d'annoncer cela à l'avance pour les pêcheurs. Par ailleurs, souvent, les cuisiniers ne souhaitent pas travailler le poisson frais. Il y a une question d'éducation, et de formation.

Yves Hervé souligne que cela a été fait pour des légumes bios dans des cantines, le tout est une question de volonté de la part des cuisiniers.

Bruce Ruiz indique que sur les marchés, les personnes qui achètent le poisson qu'il pêche ont entre 45 et 80 ans. Ils se demandent où sont les jeunes et qui va consommer du poisson après. Selon lui, les gens ne savent plus manger.

Benoît Faist indique qu'il existe des systèmes en Allemagne où par internet le consommateur indique ce qu'il souhaite avant que le pêcheur parte en mer. Par conséquent le pêcheur sait déjà ce qu'il pourra vendre à son retour. Comme dans une AMAP où les produits varient en fonction des saisons, le pêcheur à son retour n'aura pas forcément la commande exacte mais pourra proposer d'autres produits à la place. Il est vrai qu'il faudrait se rééduquer chacun à manger du poisson. Il regrette qu'à St Malo il n'y ait pas à proximité du port de pêche des aubettes où les pêcheurs et leurs familles pourraient vendre en direct leurs produits. Cela permettrait aussi de garder le lien entre les pêcheurs et les habitants du territoire, qui souvent quand ils souhaitent acheter du poisson, l'achètent surgelé dans le commerce.

Marie-Reine Tillon indique que les nouvelles contractualisations dans le cadre du FEAMP peuvent amener à essayer de développer de nouveaux projets collectifs visant à favoriser cette filière, il faudra s'employer à le faire en 2014.

Gérard Vilt remercie vivement les participants pour leur présence et pour la richesse des échanges qui ont été constructif, chacun ayant pris la peine d'écouter l'autre.

Fin de la réunion.